

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er juin 2015

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2015 À 2019 - (N° 2816)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 72

présenté par
Mme Adam

ARTICLE 7 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel (cet amendement vise à déplacer un article additionnel vers une division du texte où il s'insère de façon plus cohérente).